



# Revue de presse



Lundi 16 mai 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## Les bénéficiaires de financements BNA peuvent régler leurs mensualités via leurs comptes CCP

Les bénéficiaires de financements de la Banque nationale d'Algérie (BNA) peuvent désormais effectuer le règlement de leurs mensualités par prélèvement automatique de leurs comptes CCP, et ce, en vertu d'une convention entre cette banque publique et Algérie Poste.



### **CRÉDIT BNA : Les mensualités via les comptes CCP**

Les bénéficiaires de financements de la Banque nationale d'Algérie (BNA) peuvent désormais effectuer le règlement de leurs mensualités par prélèvement automatique de leurs comptes CCP, et ce, en vertu d'une convention entre cette banque publique et Algérie Poste.

«Algérie Poste et la BNA ont procédé à la signature d'une convention portant sur le traitement informatisé des prélèvements sur comptes CCP des clients avec option de balayage», a indiqué la banque hier dans un communiqué. Ainsi, les bénéficiaires de financements BNA, titulaires de comptes CCP, ne sont plus tenus de domicilier leurs revenus auprès de la banque. La convention a été signée par les premiers responsables d'Algérie Poste et la BNA, respectivement, Louaï Zidi et Mohamed Lamine Lebbou, lors d'une

cérémonie qui a eu lieu jeudi dernier, au niveau du siège de la direction générale d'Algérie Poste, en présence des hauts cadres des deux entités publiques, précise le communiqué.

La signature de cette convention permet, également, de «renforcer les relations de coopération entre ces deux institutions prestigieuses au profit de leur clientèle commune et de faciliter l'accès des citoyens aux financements bancaires, et ce, en droite ligne avec les orientations des pouvoirs publics», conclut le document.



## **CARE LANCE LE DÉBAT SUR LE CODE DES INVESTISSEMENTS : «Les investisseurs ont besoin de garanties»**

«Les exonérations ne peuvent compenser l'augmentation du risque et du coût de l'investissement induits par les contraintes et blocages administratifs. Elles ne permettent pas à une entreprise de se projeter dans l'avenir : c'est une fiscalité de droit commun simple, raisonnable, équitable qui le permet», affirme le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (CARE).

L'avant-projet de loi sur l'investissement sera examiné jeudi prochain lors d'un Conseil des ministres qui lui sera exclusivement consacré. Opérateurs économiques nationaux et étrangers l'attendent depuis belle lurette.

Le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (CARE) anticipe et donne son avis sur le «nouveau code de l'investissement qui est en voie de finalisation». Selon Care, «il n'y a pas de doute sur l'objectif que se fixe le gouvernement : mettre sur pied un cadre légal stable et cohérent, qui réponde aux attentes des investisseurs et qui remette enfin l'économie nationale sur la voie de la croissance et du développement – un objectif très largement partagé par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux –, mais force est de constater qu'il y a «des difficultés à finaliser un projet de loi qui réponde à ces objectifs».

Ces difficultés, explique Care, «se traduisent par des versions successives de projets de loi qui n'arrivent pas à éliminer les contradictions». D'un côté, dit-il, «il est question de consacrer le principe constitutionnel de la liberté d'investir et, de l'autre, le processus de gestion de l'investissement se confronte à toute une série de contraintes administratives qui le vident de sa substance».

Pour le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise, «la loi est censée offrir tout de suite un cadre stable pour l'acte d'investir, avec des procédures claires et fluides». Mais, estime-t-il, «dans la pratique, elle renvoie la plupart des décisions importantes à des textes d'application, ce qui rend le texte de loi opaque, non opérationnel dans l'immédiat et non stable, puisque, si même la loi ne change pas, les textes d'application peuvent en changer les principales modalités».

«La loi est censée inciter à l'investissement et donc de réduire les risques de l'investissement», considère la même source, qui indique toutefois que «dans la dernière version du projet de loi, son article 27 met les investisseurs dans une situation risquée s'ils n'arrivent pas à finaliser leur investissement dans les délais».

«Chacun sait que le non-respect des délais ne dépend pas, le plus souvent, de la bonne volonté du promoteur», précise CARE qui s'interroge : «Pourquoi en est-on arrivés à une telle impasse ?»

«Tout simplement parce que les débats se sont focalisés autour de la fiscalité et des “avantages” à accorder aux investisseurs», écrit-il en affirmant que l'octroi de ces «avantages est conditionné par des obligations et contrôles pensés et exercés par une administration dont chacun reconnaît qu'elle n'a jamais brillé par son aptitude concrète à accompagner les investisseurs».

Selon CARE, «les investisseurs ont plus besoin de garanties générales d'entrée sur le marché et de conditions d'établissement transparentes que d'avantages financiers ou d'exonérations particulières».

Aussi recommande-t-il que «le gouvernement change totalement de perspective, qu'il inscrive de manière claire et indiscutable un dispositif pratique de garanties aux investisseurs nationaux ou étrangers et qu'il renonce définitivement à son système d'incitations financières qui est généralement suivi des années durant de procédures complexes de contrôle et de vérifications qui épuisent les services financiers des entreprises».

«Ce dont ont besoin les entreprises, c'est une fiscalité simple, raisonnable, identique et applicable à tous sans exceptions», tranche la même source, qui plaide pour un IBS (Impôt sur le bénéfice des sociétés) raisonnable, le même pour tous.

## LES RECOMMANDATIONS DE CARE

Le fixer à 20%, sans entraves aucunes à la déductibilité des dépenses ; la suppression de la TAP (Taxe sur l'activité professionnelle), un impôt tout à fait anachronique, qui est appliqué sur le chiffre d'affaires et qui, dans la pratique, s'avère d'un effet destructeur pour l'activité des entreprises et pour l'économie nationale dans son ensemble.

**La TAP est, par ailleurs, l'impôt qui pousse nombre de petites et moyennes entreprises à se réfugier dans l'informel, seule issue pour elles de préserver leur viabilité ; une réelle et effective déductibilité de la TVA. «C'est ce cadre simple, raisonnable, constant, et sans discriminations qui incite à l'investissement et à la production sur le territoire national.**

Et non pas des “avantages” accompagnés de contraintes administratives lourdes, valables pour quelques années, pour ensuite retomber dans un régime fiscal problématique et source de disfonctionnements multiples», précise CARE, qui propose, en matière d'exonérations douanières, «que les droits de douane appliqués aux biens d'équipement, qui sont généralement destinés à l'investissement et qui ne sont pas produits localement, soient ramenés à un taux réduit de 5%».

«Les exonérations ne peuvent compenser l'augmentation du risque et du coût de l'investissement induits par les contraintes et blocages administratifs. Elles ne permettent pas à une entreprise de se projeter dans l'avenir : c'est une fiscalité de droit commun simple, raisonnable, équitable qui le permet», affirme le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise, qui milite pour «un code des investissements qui devrait établir les garanties aux investisseurs et leur fournir un système de recours concret, avec des solutions rapides et immédiatement praticables face aux blocages des administrations, à leurs dépassements éventuels ou à leur non-respect des délais légaux ou réglementaires».



## **IMPORTATION DES CHAÎNES DE PRODUCTION RÉNOVÉES : Exemption des droits de douane au profit des sous-traitants**

Le ministère de l'Industrie a annoncé hier, dans un communiqué cité par l'APS, **le lancement, à compter du 22 mai, du régime d'importation des chaînes de production rénovées et du régime d'exemption de droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, les composants et matières premières, importés ou acquis localement par les sous-traitants, dans le cadre de leurs activités.**

A cet effet, le ministère invite les opérateurs désirant bénéficier de l'un des deux régimes ou des deux à se rapprocher, à compter de dimanche prochain, de ses services (siège du ministère), et ce, les dimanches et mardis de 9h à 12h.

Le lancement de ces deux régimes s'inscrit dans le cadre de «la politique adoptée par le gouvernement visant à relancer le développement économique mais aussi dans le cadre des objectifs du ministère de l'Industrie pour le développement de l'industrie nationale à travers le soutien des entreprises, en vue d'améliorer sa compétitivité et, partant, l'augmentation du taux de leur contribution au Produit intérieur brut (PIB) ainsi que la réduction des importations», a précisé la même source.

Selon elle, le régime d'importation des chaînes de production rénovées permettra de renforcer les capacités nationales, relancer et diversifier les activités industrielles, en saisissant les opportunités offertes au niveau des marchés internationaux.

Les modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des équipements de production rénovés ont été fixées dans le décret exécutif n° 20-312 modifié par les décrets exécutifs n° 21-200 et 22-200 en vue de faciliter les procédures d'octroi des autorisations de dédouanement des chaînes de production rénovées d'une part, et de protéger les intérêts de l'économie nationale et de réaliser une compétitive entre les entreprises, d'autre part.

**Le deuxième régime relatif à l'exemption de droits de douane et de la TVA**, les composants et les matières premières, importés ou acquis localement par les sous-traitants, dans le cadre de leurs activités, a été fixé dans le décret exécutif n° 20-311. Ce régime vise à créer un tissu de petites et moyennes entreprises de sous-traitance qui constitue une condition sine qua non pour assurer le développement des filières industrielles et réaliser l'intégration locale, d'où la nécessité de valoriser les matières premières nationales et d'augmenter le niveau technologique en vue de développer la production nationale et d'encourager la recherche scientifique et l'innovation, a conclu le communiqué.



## **COMMENTAIRE : La question cruciale des IDE**

L'actuel avant-projet de réforme de la loi relative à l'investissement prône «la liberté d'initiative» et promet surtout de «débureaucratiser» l'investissement. Ce projet législatif prévoit également de renforcer les incitations «en direction des investissements directs étrangers (IDE) créateurs d'emploi et garantissant le transfert de technologie».

Avant d'aboutir à la mouture finale de cette réforme, un large débat doit porter sur les bases légales permettant d'ajuster les équilibres entre l'ouverture par l'attractivité des investissements directs étrangers et la réactivation du protectionnisme via le contrôle des IDE.

L'ouverture aux investissements étrangers doit viser en premier lieu le transfert de technologie. Le but est d'investir dans le savoir-faire des pays développés et de l'utiliser au profit de l'économie algérienne. L'ouverture à l'égard des investisseurs étrangers peut assurer à l'Algérie un afflux de capitaux et de savoir-faire, contribuant ainsi non seulement à la valeur ajoutée, mais aussi à la création d'emplois. Il va sans dire que l'utilité incontestable de cette ouverture doit s'accompagner de prudence. L'ouverture a des limites.

De nombreux Etats développés ont adopté des règles pour contrôler les IDE afin de se protéger. Ces pays ont réactivé avec vigueur le protectionnisme envers les investissements étrangers. En la matière, l'Algérie a des instruments incisifs pour se prémunir des opérations de rachat non souhaitées, par le fait que des entreprises stratégiques sont la propriété de l'Etat.

Avant d'être assouplie, il y a deux ans, la règle 51/49 visait à renforcer la place économique nationale contre les rachats par des investisseurs étrangers susceptibles de nuire à l'intérêt du pays. Il s'agit notamment de protéger des infrastructures et des secteurs d'importance systémique et stratégique.

Aucun pays ne permet d'acquérir aussi facilement une entreprise stratégique. Pour le bien de notre économie, il faut renforcer les bases légales soumettant les investissements directs de l'étranger à un système équilibré de contrôle. La nécessité d'un filtrage des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques marque une prise de conscience salutaire face aux opérations qui peuvent nuire aux intérêts de l'Algérie. Cela dit, le contrôle des investissements est, certes, nécessaire, mais doit être pertinent.

Il s'agit de trouver le juste équilibre pour filtrer les rachats d'entreprises algériennes stratégiques par des fonds souverains étrangers ou par des entreprises contrôlées ou financées par des Etats étrangers. Trop de protectionnisme peut néanmoins agir comme un frein économique. Les investissements directs étrangers peuvent constituer le moteur de croissance par excellence. Au-delà de l'instauration d'un tel juste équilibre vis-à-vis de l'ouverture aux IDE, l'amélioration du climat des affaires doit être une priorité pour bâtir une économie diversifiée en Algérie.

L'administration doit laisser les porteurs de projets travailler. Le plus grand problème est connu depuis des décennies : la bureaucratie est toute puissante. Il serait pertinent de s'inspirer de certains pays émergents, où l'Etat est géré comme une entreprise avec un esprit entrepreneurial. Dans ces pays, les fonctionnaires touchent des salaires indexés en fonction de leurs performances tout en étant révocables quand ils se dressent en obstacle devant les créateurs de richesse.



### **Pour renforcer et diversifier nos capacités industrielles : L'Etat autorise l'importation des chaînes de production rénovées**

Le régime d'importation des chaînes de production rénovées permettra de renforcer les capacités nationales et de relancer et diversifier les activités industrielles, en saisissant les opportunités offertes au niveau des marchés internationaux.



### **Investissements turcs : 5 milliards de dollars et 30.000 postes d'emplois**

Les investissements directs turcs en Algérie ont atteint près de 5 milliards de dollars et ont généré quelque 30.000 postes d'emploi, selon des données officielles turques. Ces investissements ont été réalisés, notamment dans les secteurs de l'acier et du fer, du textile, des produits chimiques et d'entretien, des produits pharmaceutiques et agro-alimentaires. Il s'agit, notamment, du complexe sidérurgique Tosyali, implanté à Oran, investi dans la production du rond à béton, du fil machine et des tubes en spirale et prochainement dans l'acier plat, ainsi que du complexe intégré des métiers de textile du groupe Tayal, de Sidi Khettab à Relizane.



### [Les bénéficiaires de financements BNA peuvent régler leurs mensualités via leurs comptes CCP](#)

Les bénéficiaires de financements de la Banque nationale d'Algérie (BNA) peuvent désormais effectuer le règlement de leurs mensualités par prélèvement automatique de leurs comptes CCP, et ce, en vertu d'une convention entre cette banque publique et Algérie Poste.



### [Révision des subventions : Tout est fin prêt...](#)

«Le gain réalisé avec cette révision de la politique des subventions, permettra de rehausser le niveau de vie du citoyen et assurer l'équité sociale.» La commission chargée de réviser le système de subventions sociales sera installée, prochainement, pour concrétiser l'une des orientations centrales du président de la République, selon le président de Jil Jadid, Soufiane Djilali, qui a précisé lors de son passage, hier sur les ondes de la chaîne 3, que «le président de la République prévoit l'installation d'une commission nationale, le 18 mai prochain pour l'étude des subventions, qui regroupe aussi des chefs de parti, et d'autres membres de différentes visions politiques, qui tâchera de mettre en place des subventions ciblées, destinées aux franges fragiles».



### [Les prix du baril ont dépassé les 111 dollars : les raisons d'une nouvelle hausse](#)

Le prix du baril de «Brent» s'est installé à des niveaux élevés, dépassant la barre des 111,55 dollars. Pour les spécialistes et experts, le projet d'embargo de l'UE sur le pétrole russe, actuellement en discussion, est un facteur qui a poussé les cours à la hausse. Pour Louise Dickson, analyste pour Rystad Energy, «un embargo de l'UE, s'il est pleinement adopté, pourrait mettre environ 3 millions de barils par jour de pétrole russe hors circuit, ce qui perturbera complètement et, à terme, modifiera les flux commerciaux mondiaux, provoquant la panique sur le marché et une volatilité extrême des prix».



## قانونا الاستثمار والمناطق الحرة يعيدانه للواجهة.. وزير المالية يتعهد: "فتح ملف مكاتب مصرف رسميا"

فتح أعضاء لجنة الشؤون الاقتصادية والتجارة والتخطيط بالمجلس الشعبي الوطني، رسميا ملف اعتماد مكاتب مصرف في الجزائر عبر كافة ولايات الوطن، لاسيما منها الحدودية لتحديد الأسواق الموازية لبيع العملة الصعبة على رأسها "السكوار" بالعاصمة التي تتداول مبالغ طائلة بـ"الدوفيز".



## وزارة المالية تستيق وتسقف نفقات السنة القادمة بـ9682 مليار دينار: دعم القدرة الشرائية وضبط صارم لعمليات التوظيف

رسمت وزارة المالية الأطر الواجب اعتمادها لإعداد قانون المالية لسنة 2023، حيث سيتم التحضير لميزانية برنامج 2023، بمراعاة عامل تسقيف النفقات في حدود 9682.04 مليار دج لسنة 2023، و9821 مليار دج لسنة 2024.

وشدد وزير المالية عبد الرحمان راوية، في مذكرة توجيهية متعلقة بتحضير المشروع التمهيدي لقانون المالية وميزانية الدولة لسنة 2023، بعث بها للأمرين بالصرف لميزانية الدولة، في 30 أبريل الماضي، بحوزة "الشروق"، على ضرورة أن يتحكم قانون المالية لسنة 2023 في التوظيف، حيث سيقصر كل "اقتراح لفتح مناصب مالية جديدة على تلك المقررة فقط وبصفة استثنائية من قبل السلطات العمومية"، مقابل "التمسك بدعم القدرة الشرائية، والعدالة الاجتماعية وتعزيز البنية التحتية واستكمال مختلف المشاريع الجاري إنجازها على المدى المتوسط".

## APRÈS 5 ANNÉES DE BLOCAGE

# Quel avenir pour l'automobile en Algérie ?

À quelques semaines de la clôture du premier semestre 2022, le secteur automobile reste toujours enveloppé dans un épais brouillard empêchant toute visibilité pour les mois et les années à venir.

Le ministère de l'Industrie chargé d'élaborer une nouvelle approche pour cette activité dans notre pays s'est, depuis quelque temps, muré dans un silence assourdissant. Et même les cadres de ce département et les experts qui multipliaient les déclarations et les promesses jamais tenues se sont subitement éclipsés du champ médiatique. Quant à l'opinion publique nationale et à force de désillusions récurrentes, elle ne semble plus accorder de l'intérêt au sujet de l'automobile, tant il est vrai que ses préoccupations au quotidien sont, en ces temps de crise économique et d'inflation, bien plus importantes et stratégiques.

Pour les professionnels, la situation est autrement plus complexe. Des investissements réalisés au cours de ces vingt dernières années, se trouvent, par la faute de politiques hasardeuses, laissés en jachère depuis au moins 5 années. Des milliers d'emplois perdus et des dizaines de milliards de centimes partis en fumée.

### Importation, l'incertitude se poursuit

En dépit du black-out imposé autour du sujet de l'automobile, on apprend de sources concordantes que le processus de relance des importations de véhicules neufs par les concessionnaires connaîtraient, ces derniers jours, une accélération qui pourrait présager d'un dénouement prochain.

En effet, on nous signale que le cahier des charges relatif à ce volet, et après une longue période de «pérégrination» à travers les différents départements ministériels concernés, pour «examen et



Photos : DR

enrichissement», a été transmis au Premier ministre qui l'aurait, finalement, renvoyé au ministère de l'Industrie. Sa publication dans le *Journal officiel* ne serait, alors, qu'une question de jours.

Il est à rappeler que sur instruction du président de la République, ce cahier des charges devrait subir des modifications concernant notamment les articles 2 et 3. Ces derniers devraient, désormais, permettre aux étrangers d'exercer l'activité de concessionnaire automobile, chose qui leur était interdite précédemment. Toutefois, cette reprise serait conditionnée par la règle 51/49, et l'obligation de l'entrée en action d'un opérateur local. Cette disposition, si elle venait à se confirmer, concernerait-elle les créations nouvelles ou engloberait-elle aussi les anciennes sociétés créées depuis plus de vingt ans et qui ont été exemptées de l'effet de rétroactivité par la loi de finances complémentaire 2021 ?

### L'année blanche se précise

Ainsi, et si ce texte réglementaire serait prochainement officialisé, l'on ne peut espérer l'arrivée des premiers véhicules que vers les dernières semaines de l'année en cours, voire même la fin du premier trimestre 2023. On ne s'étonnera pas trop sur le véritable parcours du combattant qui attend les futurs lauréats de la course au

métier de concessionnaire, avec une série d'obstacles aussi fastidieux et bureaucratiques les uns que les autres : agrément, certificat de respect, homologation, lettre de crédit, commande, transport, dédouanement... À cela s'ajoute une inflation internationale historique des coûts de production et de transport ainsi qu'un contexte économique international peu favorable avec des pénuries de composants et de matière première. Il en est de même pour notre monnaie nationale qui poursuit sa dérive face aux devises étrangères. C'est dire que, non seulement l'année blanche se précise de plus en plus, mais que les prix des véhicules vendus en Algérie par les concessionnaires officiels ne seront jamais plus comme avant. La voiture à moins de 1 million de dinars s'avère d'ores et déjà comme une plaisanterie de mauvais goût.

### Priorité à l'industrie de l'utilitaire et du camion

Au volet de l'industrie, plusieurs rounds de rencontres avec les professionnels les plus en vue dans le secteur se déroulent actuellement sous l'égide du ministère de l'Industrie. Une démarche qui aurait dégagé une priorité, en l'occurrence le secteur de l'utilitaire et du camion, si déterminant pour la relance de l'activité économique nationale. Des opéra-

teurs nationaux et étrangers sont conviés pour faire des propositions concrètes de leurs projets industriels conformément aux exigences du cahier des charges y afférent.

Il s'agit principalement de constructeurs crédibles ayant une offre produit qui répond aux attentes de fiabilité, de sécurité et de robustesse exprimées par les clients et les professionnels algériens. Les négociations en concertation avec des experts dans le domaine se poursuivent toujours mais semblent déjà buter sur une pierre d'achoppement, à savoir le point relatif au taux de 40% d'intégration exigé dès l'entrée en activité du projet. Une condition difficilement réalisable sachant que le secteur de la sous-traitance en Algérie est loin de répondre aux besoins d'une véritable filière mécanique nationale.

Pour le véhicule particulier, le ministère de l'Industrie semble prendre tout son temps pour éviter les travers de l'ancienne démarche. Ce volet ferait, ultérieurement, l'objet d'une approche spécifique avec le lancement d'un avis de manifestation d'intérêt et l'étude des propositions des constructeurs souhaitant investir en Algérie. Un processus qui risque de durer dans le temps, compte tenu d'un certain nombre de facteurs déterminants dans l'acte d'investir et qui ne sont pas encore réunis, comme la stabilité réglementaire, l'environnement général et les avantages concédés aux candidats investisseurs.

Ceci étant, un retour à une situation normalisée pour le secteur automobile en Algérie est loin d'être acquis aussi bien pour les importations que pour la fabrication... Les revendeurs qui pullulent à travers le pays ont encore de beaux jours devant eux... Et encore une fois, c'est le client qui subira, en dernier ressort, les errements de la gestion de ce dossier.

B. Bellil

## TAUX DE CHANGE **Le dinar algérien face aux principales devises**

Face aux principales devises, que ce soit au marché noir ou à la Banque d'Algérie, la valeur de la monnaie nationale est de plus en plus dérisoire. Le dinar algérien poursuit sa descente aux enfers, tirant vers lui le pouvoir d'achat des Algériens.

À la Banque d'Algérie, le dinar algérien est en souffrance devant les principales devises. Ce dimanche 15 mai 2022, 1 euro est cédé au niveau des guichets de la Banque d'Algérie contre 152.03 dinars algériens à l'achat et contre 152.06 dinars algériens à la vente.

1 dollar américain est cédé contre 146.27 dinars algériens à l'achat et contre 146.29 dinars algériens à la vente.

Le dollar canadien quant à lui est cédé contre 112.37 dinars algériens à l'achat et contre 112.41 dinars algériens à la vente.

La livre sterling a connu un recul, ces derniers jours. 1 pound s'échange à la Banque d'Algérie contre 178.53 dinars algériens à l'achat et contre 178.64 dinars algériens à la vente.

En cette matinée du dimanche 15 mai 2022, 1 euro s'échange contre 214 dinars algériens à la vente et contre 212 dinars algériens à l'achat.

1 dollar américain s'échange contre 205 dinars algériens à la vente et contre 202 dinars algériens à l'achat. Le dollar canadien s'échange quant à lui contre 150 dinars algériens à l'achat et contre 153 dinars algériens à la vente.

Enfin concernant la livre sterling, 1 pound est cédé par les cambistes contre 252 dinars algériens à la vente et contre 249 dinars algériens à l'achat.

R. N.

## البنك الوطني الجزائري يتيح لزبائنه دفع أقساطهم عبر حساباتهم البريدية



يمكن للمستفيدين من تمويلات البنك الوطني الجزائري دفع أقساطهم الشهرية عن طريق حساباتهم البريدية، وهذا بموجب اتفاقية وقعها البنك الوطني الجزائري وبنك البريد الجزائري. وتسمح هذه المبادرة للزبائن الذين يحوزون على حسابات جارية بريدية لدى مؤسسة بريد الجزائر والمستفيدين من تمويلات البنك الوطني الجزائري، بخصم أقساطهم الشهرية بطريقة آلية من حسابهم البريدي، وهذا بدون إلزام التعاون بينها لصالح الزبائن من خلال توطئ دخلهم الشهري لدى البنك الوطني الجزائري. وتسهيل إجراءات منح التمويلات المصرفية، وهذا تماشياً مع توجيهات المسؤولين الأولين لبريد الجزائر والبنك الوطني الجزائري، لؤي زيدي ومحمد